



**FICHE DE MODIFICATION D'HORAIRE
CSDM
Service de garde**

École : MARC-FAVREAU

Année scolaire : **2016-2017**

IDENTIFICATION

Nom de l'enfant		Prénom					
Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans	1	2	3	4	5	6
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Demande faite en date du :

Trois (3) modifications peuvent être apportées à votre dossier pour l'année en cours.

HORAIRE MODIFIÉ

(Mettre un X pour chacune des périodes de fréquentation)

Type d'horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bloc du matin					
Bloc du midi					
Bloc du soir					

En cas de retrait de l'enfant du service de garde, vous devez donner un préavis de 10 jours ouvrables. De frais équivalents à une fréquentation de dix jours lui seront facturés dans le cas contraire.

En cas d'ajout d'un service, un préavis de 5 jours ouvrables est demandé.

Date du début de la modification

Année	Mois	Jour

SIGNATURE DU PARENT :

À COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION

MODIFICATIONS

1	2	3
----------	----------	----------

Signature de la technicienne :